RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABC IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 7 000 euros
Siège social : 36 Avenue Pierre Brossolette
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 809 376 502

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 2025

Le 22 mai 2025,

Les associés de la société ABC IMMO (Ci-après "la Société") se sont réunis audit siège sur convocation de la présidence.

Monsieur Eric BIGEAT, Président non associé, constate que sont présents :

- La société EB HOLDING, EURL au capital de 216.000 € dont le siège social est situé 15 rue des Rossignols - 91380 Chilly Mazarin, Immatriculée au R.C.S d'Evry sous le numéro 953 190 584, Représentée par son Gérant, Monsieur Eric BIGEAT, propriétaire de 357 actions de la Société.

- La société CN HOLDING, EURL au capital de 362.250 €, dont le siège social est situé 3 Chemin des près – 91700 Sainte Geneviève des Bois, Immatriculée au R.C.S d'Evry sous le numéro 977 993 187, représentée par son Gérant, Madame Caroline NICOLAI, propriétaire de 343 actions de la Société ;

Soit au total les 700 actions composant le capital social de la Société.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau, à savoir :

- Les statuts de la Société ;
- La lettre de démission de la directrice générale

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé, l'assemblée a pris les décisions suivantes relatives :

- Démission de la Directrice générale
- Pouvoirs pour formalités ;

PREMIÈRE RÉSOLUTION
(Démission de la Directrice Générale)

L'assemblée générale prend connaissance de la démission à compter de ce jour de :

- Madame Caroline NICOLAI demeurant [redacted]

L'assemblée générale prend acte de cette démission et lui donne quitus entier de définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RÉSOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui figure au-dessus, l'assemblée générale a dressé et signé le présent procès-verbal.

